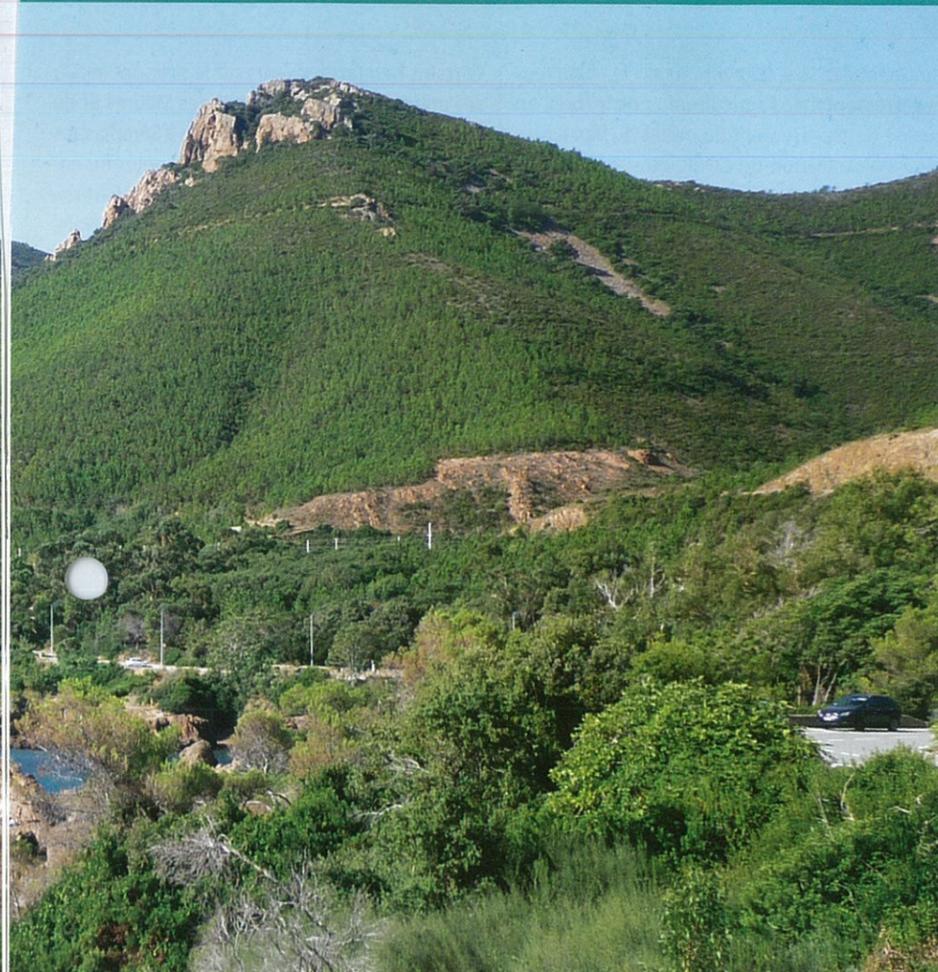
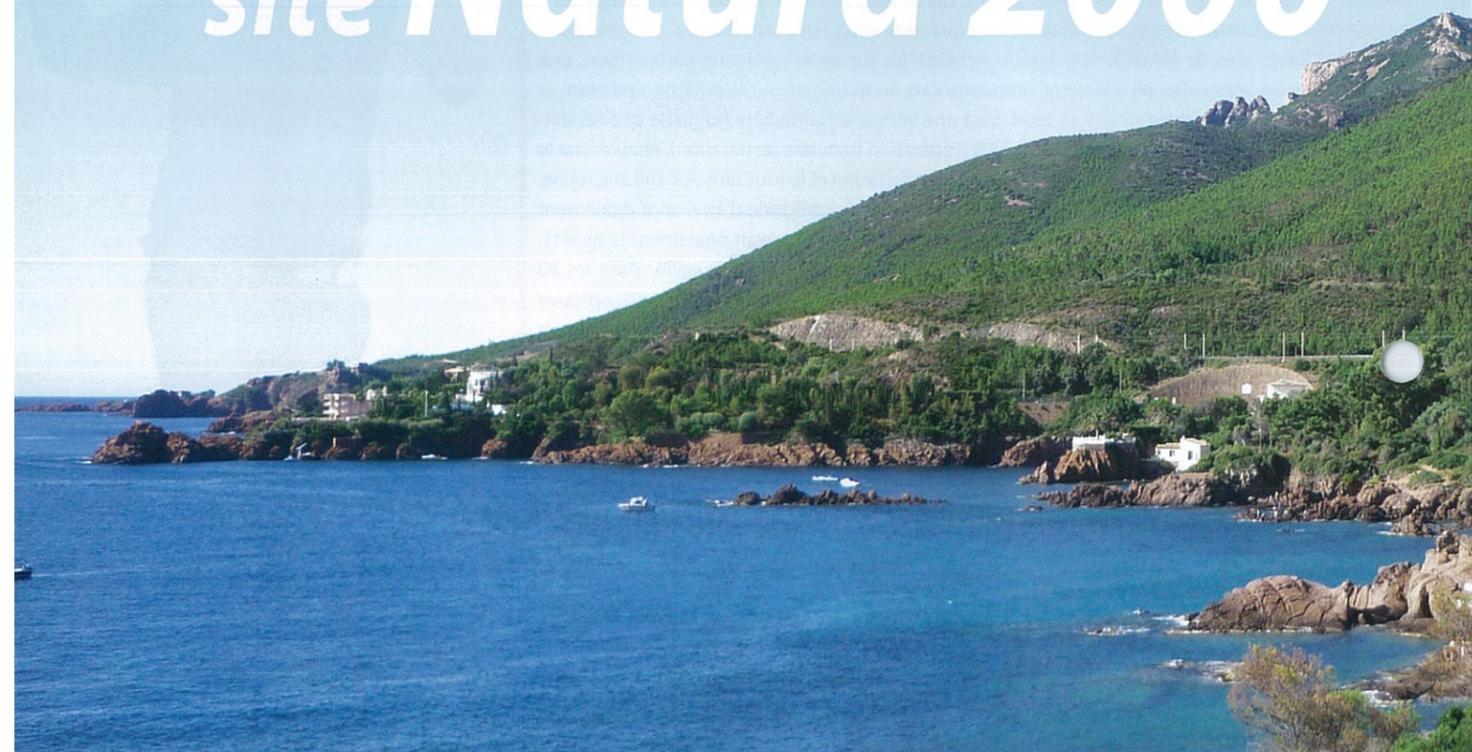


Estérel site Natura 2000



L'existence du massif de l'Estérel est une chance pour notre territoire car il abrite des trésors géologiques, une faune et une flore exceptionnelles, des habitats naturels précieux tant terrestres que marins. Il convient donc de les préserver. Par le décret du 3 janvier 1996 le massif de l'Estérel oriental est devenu « site classé ». C'est un premier pas qui va naturellement conduire dans ce contexte à l'intégration du massif de l'Estérel dans le réseau Natura 2000.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Le réseau Natura 2000 est constitué d'un ensemble de sites naturels à travers toute l'Europe qui ont été identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages et des milieux naturels qu'ils hébergent. Ce réseau est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application de deux directives européennes :

La directive "Oiseaux" (1979) qui prévoit la protection à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne et leurs milieux de vie ; les sites qui en dépendent sont classés en Zones de Protection Spéciales (ZSP).

La directive "Habitats Faune Flore" (1992) qui complète la précédente, pour tout le reste de la faune, la flore et des habitats naturels. Ainsi,

Petit murin



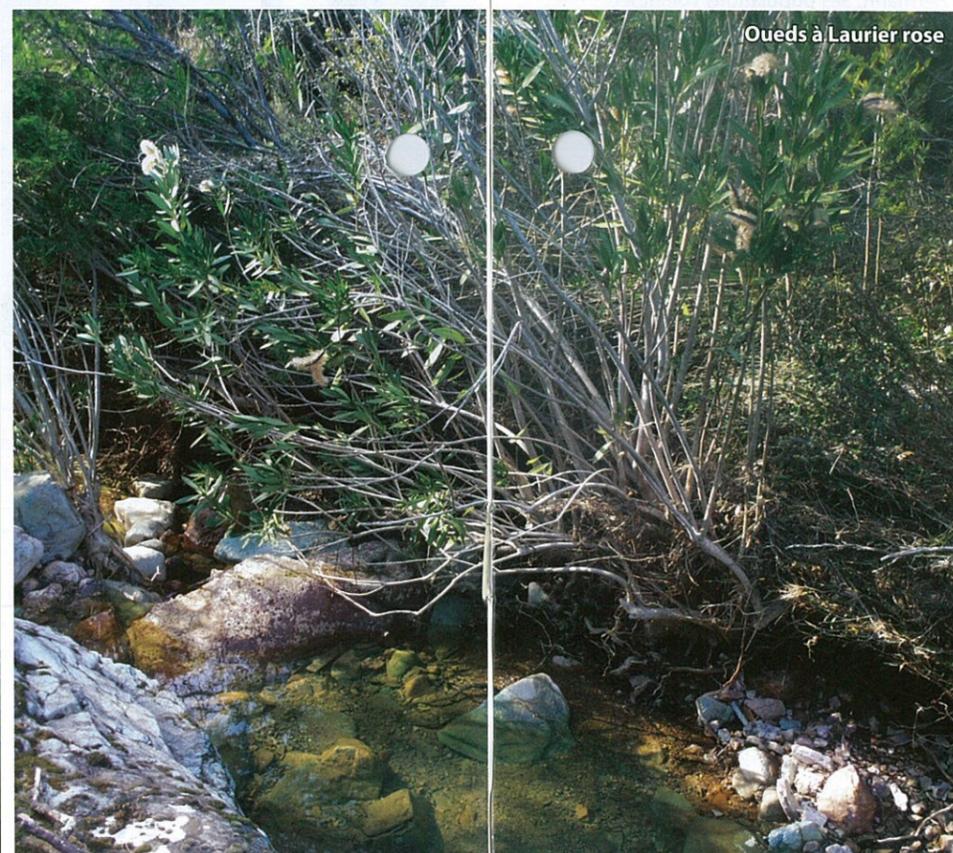
les sites qui en dépendent sont classés en Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) et deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) quand leur classement aura été validé par la Commission Européenne.

C'est l'ensemble des ZPS et des ZSC qui forment le réseau Natura 2000 (soit 27 000 sites en 2011, couvrant 96 millions d'hectares du territoire de l'Union Européenne dont 20 millions d'hectares de ses mers et océans). En France plus spécialement, le réseau Natura 2000 est, à l'heure actuelle, constitué de 1 753 sites, dont 30 dans le département du Var.

Quels sont les avantages de Natura 2000 :

L'objectif est de préserver les enjeux environnementaux sans que les intérêts économiques en pâtissent. Il ne s'agit, en aucun cas, de « mettre sous cloche » un territoire, mais plutôt de soutenir, sur le plan technique et financier, les projets qui respectent les objectifs de conservation.

En France, une politique de concertation entre les différents usagers et gestionnaires des sites est privilégiée à travers l'élaboration de « documents d'objectifs » (DOCOb).



Le DOCOb dresse un état des lieux du site portant sur ses caractéristiques écologiques et socio-économiques. Il analyse et explique l'état actuel du site, définit et hiérarchise les enjeux et les objectifs de conservation. Il prévoit enfin les mesures permettant d'atteindre les objectifs, définit les priorités et les modalités de financement des actions. Les grandes étapes d'élaboration du DOCOb sont validées par un comité de pilotage local (COFIL), chargé également du suivi de sa mise en œuvre. Il désigne une collectivité (ou un groupement) au rôle « d'opérateur local » en charge de l'élaboration proprement dite du DOCOb. L'opérateur local est chargé de coordonner les études scientifiques, d'animer la démarche de concertation locale et de rédiger le DOCOb.

L'existence d'un site Natura 2000 est une chance, ce d'autant que l'approche française privilégie le recours à la contractualisation via des contrats, des mesures agro-environnementales (MAEt) ou des chartes de bonnes pratiques, plutôt qu'à la réglementation ou la répression. La signature d'un contrat Natura 2000 ou d'une MAEt (mesure agro-environnementale) permet ainsi d'améliorer l'état de conservation des habitats: le propriétaire ou l'agriculteur s'engage, sur une période de cinq

ans renouvelable, à respecter un cahier des charges et à accomplir des travaux et l'État, en contrepartie, l'indemnise pour le montant du surcoût engendré par lesdits travaux.

Une charte Natura 2000, quant à elle, a pour objectif d'assurer le maintien de l'existant, en exposant les engagements et recommandations propres à chaque activité présente sur le site. Sa signature représente un acte d'engagement de gestion durable du site. Des contreparties fiscales sont possibles (par exemple, l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ou encore l'obtention de la garantie de gestion durable des forêts permettant l'accès à certaines aides publiques et exonérations fiscales).

En ce qui concerne le site Natura 2000 de l'Estérel, où en est-on ?

En décembre 1998, le site du massif de l'Estérel est proposé une première fois à l'Europe comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC), au titre de la directive « Habitats », sous dénomination « L'Estérel et les abords de Fréjus » - Domaines terrestres et maritimes - FR9301628 », pour une superficie de 5 868 hectares. Le 19 juillet 2006, le site est inscrit par l'Europe sur la liste méditerranéenne des Sites d'Intérêt Communautaire.



Tortue d'Hermann

En octobre 2008, à l'initiative de la Commune de Saint-Raphaël, le périmètre du site est redéfini avec une extension en mer (15 121 hectares, 48 % marin et 52 % terrestre), et prend la dénomination « Estérel – FR9301628 ».

La partie terrestre est composée de la forêt domaniale de l'Estérel, d'une partie de la forêt communale de Fréjus et départementale de Malpasset, mais également de trois autres entités remarquables : la rivière du Reyran, le Cap Dramont et la Corniche d'Or.



Crapaud calamite



Agrion de Mercure

La partie maritime s'étend de Boulouris au Trayas, sur une bande allant, au large, de deux à cinq kilomètres, englobant ainsi nombre de secteurs remarquables (Île d'Or, sec de Fréjus, Île des Vieilles, plateau de la Chrétienne, cantonnement de pêche du Cap Roux). La Municipalité s'est engagée sans restriction dans cette démarche collaborative avec les services de l'État et l'Europe, consciente de ses atouts pour un territoire qui avait déjà largement anticipé les objectifs de Natura 2000 avec la création en 2003, à la demande des pêcheurs professionnels de la Prud'homie de pêche, du cantonnement de pêche du Cap Roux, interdisant toute pêche sur les tombants de l'Estérel – avec 445 hectares, c'est la plus grande réserve de France

continentale). Le 28 avril 2008, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, en qualité de représentant du préfet du Var, a procédé à l'installation du COFIL du site en mairie de Saint-Raphaël. Cette instance est présidée par le Député-Maire de Saint-Raphaël. L'élaboration du DOCOB, en collaboration avec les services déconcentrés de l'État (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA; Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var) et les représentants du COFIL, a été confiée au service Environnement, Mer et Forêts de la Commune de Saint-Raphaël.

À l'automne 2011, le tome I du DOCOB, synthétisant les inventaires et établissant les « diagnostic, enjeux et objectifs de conservation du site », a été présenté au COFIL.

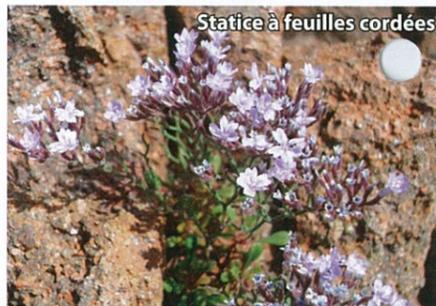
Il s'agit maintenant d'élaborer le tome II, c'est-à-dire le plan d'actions du site (charte Natura 2000, plan de gestion... sont en cours de construction), mais les membres du COFIL disposent pour cela d'un socle solide, riche de tous les enseignements tirés des inventaires qui ont été réalisés.

Un état des lieux confirmant les richesses naturelles et des pratiques raisonnées

Les inventaires biologiques ont permis de mettre en évidence la présence, sur le site, de 21 habitats naturels d'intérêt communautaire, 17 espèces d'intérêt communautaire et une grande richesse patrimoniale. Au cours de ces dernières années, le site n'a pas connu de bouleversements majeurs en raison de son statut privilégié de forêt domaniale (depuis 1870 pour près de 76 % de sa partie terrestre) et de site classé. Il est ainsi globalement bien conservé, ses fonctionnalités ayant été préservées ou recréées. Le site bénéficie d'un ensemble de microclimats contrastés, que reflète la diversité des formations végétales. Sur le littoral et aux endroits les plus chauds, les matorrals (1) à Euphorbe arborescente, les peuplements à Oléastre et Lentisque typiques de la côte varoise, les oueds à Laurier-rose sauvage, devenues très rares en Méditerranée française, et les suberaies (2) sont de vrais trésors biologiques. Les falaises littorales du site sont même l'un des derniers endroits du littoral méditerranéen français où se développe encore une végétation naturelle. Les vallons plutôt situés au nord du site, contrastent avec les précédents mais sans rien leur envier car ils possèdent une flore et des formations végétales remarquables telles que les forêts de rivière à Peuplier blanc ou à Aulne glutineux et Osmonde royale.

Certains habitats présents sur le site sont localisés uniquement sur le massif des Maures et de l'Estérel; par exemple les pelouses à Sérapias, les mares et ruisselets temporaires à Isoètes ou encore l'habitat prioritaire des mares cupulaires(3). À l'intérieur du massif, au cœur de la suberaie, d'importants pierriers et éboulis sont présents. Ces éboulis de l'Estérel, très caractéristiques, participent à l'esthétisme des paysages du massif. Cet habitat, qui garde l'humidité, sert de refuge pour la petite faune (reptiles, insectes...) et permet aussi de favoriser la croissance rapide des feuillus à proximité (Chêne liège et Chêne vert). Ces feuillus, qui présentent des cavités, sont des sites très recherchés par différentes espèces. Cette mosaïque de milieux présents sur le site, des plus ouverts aux plus fermés, est riche en chauves-souris (Petit murin, Murin de Bechstein...), oiseaux (Circaète Jean-le-Blanc, Faucon pèlerin...), reptiles (Tortue d'Hermann, Lézard ocellé...) et insectes (Cordulie à corps fin, Lucane Cerf-volant...).

Toutefois, les incendies répétés, ajoutés aux attaques des ravageurs et maladies, ont considérablement diminué la densité et l'âge des peuplements forestiers, notamment en ce qui concerne les chênaies et les pinèdes, réduisant ainsi le nombre de forêts matures du site. Ils ont également touché directement les espèces animales dont la plus vulnérable est la Tortue d'Hermann. Ses populations voient leurs effectifs réduire en moyenne de 80 % à chaque passage de feu, sans compter le prélèvement.



Statice à feuilles cordées

Les pinèdes à Pins d'Alep ainsi que les matorrals arborescents à Genévrier sont, quant à eux, relictuels et en cours de disparition sur le site. Le premier est anthropisé dans les propriétés privées ou près d'habitations subissant ainsi sa transformation en jardins ornementaux; le deuxième disparaît suite aux évolutions spontanées conjuguées aux passages de feux, les dernières reliques se maintiennent sur quelques croupes ou pentes très rocailleuses qui n'ont pas brûlé depuis longtemps et peu propices à une dynamique forestière.

Au niveau marin, le site présente également une grande richesse de par la présence de



Peuplement à coralligène

l'herbier à Posidonie, considéré comme l'écosystème le plus important de la Méditerranée en ce qu'il participe au maintien des rivages en équilibre et joue un rôle de frayères et de nurseries, et très bien représenté sur l'ensemble du site. L'organisation des mouillages sur ancrs à vis dans la rade d'Agay à l'initiative de la Commune, à partir de 2004, a favorisé l'amélioration sensible de l'état de cet habitat.

De plus, sa valeur patrimoniale est renforcée dans certaines zones par son association avec des concrétionnements de Coralligène (autre habitat communautaire très important) ainsi que par la présence d'un récif-barrière en rade d'Agay, structure particulièrement originale et très rare en Méditerranée. Ce récif-barrière est d'un grand intérêt patrimonial car il est en excellente vitalité quand les quatre seules autres formations de ce type connues en Méditerranée sont en régression.

Concernant l'état de conservation des milieux marins, il est relativement bon, voire localement excellent (herbier de Posidonie de la Chrétienne au Trayas). S'agissant des activités humaines, l'état des lieux est globalement satisfaisant et on peut noter, par exemple :

- Les quatre exploitations agricoles du site constituent de véritables « zones tampons » entre les milieux naturels et l'urbanisation, et contribuent aux qualités paysagères, à la pré-

servation contre les incendies et à la fonctionnalité écologique du site.

- La présence de 1 500 ruches dans le massif, réparties dans plus de 30 ruchers, constitue un plus pour la biodiversité, et certains de ces ruchers, très anciens (XVIII^e-XIX^e siècle), constituent un patrimoine rare.

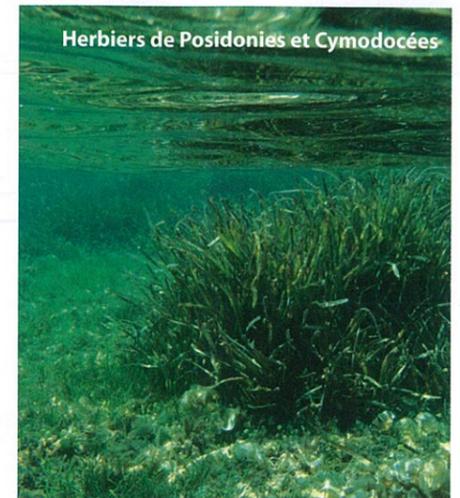
- Les pêcheurs professionnels ont en quelque sorte été des précurseurs du programme Natura 2000, dans la mesure où la réglementation de la Prud'homie est plus contraignante que celle imposée par l'Union Européenne et où ils ont, depuis l'origine, une volonté affirmée de maintenir leur activité tout en préservant les ressources.

- Le risque d'urbanisation exagérée a, quant à lui, été très limité (70 % du territoire communal est conservé en zone naturelle).

Un état des lieux a aussi été fait s'agissant des risques naturels auxquels le site est exposé : bien évidemment, le risque incendie est le plus sévère, puisque les milieux forestiers en couvrent 70 %. La couverture forestière du site, et son manque d'exploitation, le rendent extrêmement vulnérable aux incendies et c'est pourquoi, depuis plus de 15 ans, les gestionnaires concentrent leurs moyens sur le développement des ouvrages DFCI (Défense de la Forêt Contre l'Incendie), et cherchent à maintenir un pâturage raisonné sur le site.



Chapon



Herbiers de Posidonies et Cymodocées

Les enjeux émergeant des études réalisées, pour le site, sont les suivants :

- Préserver le site contre les incendies de forêt
- Pérenniser la gestion forestière
- Encourager le maintien des exploitations agricoles existantes
- Maintenir une pêche artisanale traditionnelle
- Soutenir des activités nautiques et sous-marines non dommageables sur les milieux naturels
- Diminuer, voire éliminer les mouillages forains sur les lieux les plus sensibles du site
- Encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement
- Pérenniser les actions de lutte contre la pollution des eaux
- Renforcer la surveillance du site et la sensibilisation des usagers et professionnels
- Organiser, canaliser et structurer la fréquentation du site.

Les objectifs sont en bonne voie d'être réalisés pour peu que chacun s'y implique. Le chantier de l'Estérel, celui du maintien d'une biodiversité remarquable, est bien lancé.

(1) - Fourrés, zones occupées par des buissons et des broussailles en milieu méditerranéen.
(2) - Forêts de Chêne-liège.
(3) - Le mot cupulaire vient de la forme de la mare, en forme de « cupule » ou de cercle, qui lui vient de l'érosion de la rhyolite (roche rouge de l'Estérel) au fil du temps.